CROISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir générateur Jung Cordial du Dr. Larzetti est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il se promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. [illegible] les faiblesses des [illegible] nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de [illegible], faiblesses musculaires, [illegible] physiques. Il est d'un goût agréable et d'une valeur inappréciable pour les personnes sans enfans.

☞ Attention.—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New-York, (son agent américain) est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co, No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé. 13 mars—6m v et e

Bureau du Trésorier de la Municipalité No Un.

AVIS est par le présent donné qu'il y a vingt-cinq mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la législature approuvé le 4 mai 1847, intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement des dettes des Municipalités de la Nouvelle-Orléans." Que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 29 juin 1850, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de tout montant des dits bons; et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme encaissée.

Les propositions devront porter en suscription: "Proposition pour la vente des bons de la première municipalité."

Nile-Orléans, 1er mai 1850.

J. A. DUREL, Trésorier

6juin—au 29

EN MAGASIN ET A VENDRE PAR

A. DELAMARE,

No 26, rue St-Louis

15 quarts pipes cognac, Dumas jeune, 4e preuve,
25 do do Rochelle, Camus, do,
15 do et 8 1/2 do do United Proprietors,
12 do et 4 do do Pinet Castillon 1846,
4 1/2 et 5 quarts de Pasteau Charruyer,
2 do et 4 do do O Dupuy, pâle 1846,
100 barriques vin rouge (bon ord.) différents crûs,
40 do do de famille Margaux Médoc,
8 do do vieux Brinckfort,
60 barils vin blanc Sauterne et Barsac,
20 do de vieux do,
15 do Madère de Sicile,
1 pipe vieux do Old Reserve,
1 do do do Old London Particular,
1/2 do do do Old Palethinto,
100 paniers champagne Ancor Brand,
40 do Ducal Grape,
25 do Capt. May,
40 do Gen. Taylor,
100 caisses vin rouge St-Julien et St-Estèphe,
100 do do 24 1/2 bouteilles,
25 do do Léoville,
40 do do Haut-Talence,
50 do do Château Lafitte,
20 do do 24 1/2 bout. do,
20 do vieux vin Haut-Brion,
100 do vin blanc Haut-Sauterne,
40 do do do 24 1/2 bouteilles,
8 pipes genièvre de Hollande,
1 poincheon rum de Jamaïque et 1 Ste-Croix,
1 do Irish Whiskey,
150 gallons Mayork directement importée,
4 quarts pipes cognac Otard Dupuy 1842, et un assortiment général de tous les articles en liquide, nécessaires aux cafés. 18 juin

Bouchons! Bouchons! et Vins!

EN débarquement du navire sarde Césare, capitaine Gondolfo, de Marseille,
34 balles de 15,000 bouchons chaque, fins, surfins et superfins réguliers,
4 balles 15,000 bouchons chaque, surfins polatus,
10 balles, de 6000 do do à damejeannes,
150 caisses vin muscat,
50 caisses vermouth.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO.
19 juin—15f 27, rue St-Louis.

Impériales de Manchester, et Calicots imprimés.

UNE variété d'impériales supérieures, de 33 et 36 pouces, de mousselines fantaisies, batiste imprimée, convenables aux marchés mexicains, reçus par l'Elizabeth et le Joseph Badger, de Liverpool, à vendre par McDOWELL & PECK,
19jn 96, rue Gravier

Osnaburgs épais, toiles à drapé et à chemises.

30 BALLES Osnaburgs épais, 7/8; 25 balles idem, de 4/4; 30 balles toile à drap, écru, marque Chicopee D; 25 balles idem marque Cabot A, 40 balles toile à chemises 3/4 de Milledgeville; 30 balles coton épais, d'Ashland; 20 balles cotonnades de diverses qualités, venant d'arriver et à vendre par McDOWELL & PECK,
19jn 96, Gravier

VIN DE MADERE—200 quarts Madère à bord du Césaré, à vendre par P. LONGIS,
19juin 47, Vieille Levée

HUILE D'OLIVE—184 paniers de 12 bouteilles, 86 paniers de 24 1/2 bouteilles, à bord du Césaré, à vendre par P. LONGIS,
19jn 47, rue Vieille Levée

CHANGE SUR NEW-YORK, $7,000.—Certificats de dépôts sur la Banque de Cité de New-York, en diverses sommes, à vendre par E. J. HART & CO.,
19juin 79, Tchoupitoulas.

CHAUX—500 barils et 20 boucauts de Ste Geneviève, en déchargement, et 750 barils Utica, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
19jn 98, rue des Magasins et 11, Maisons Rouges

SAVON—100 caisses No 1, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
19jn 98, rue des Magasins

COGNAC—500 futailles en demi, quarts et huitièmes de pipes, des marques bien connues, comme suit: Jean Louis vieux cognac 1811; Magin fy vieux cognac 1834; J J Durand, cognac 1840, 1844, 1846, 1847, 1848; Otard, Dupuy & Co, Alex. de Montezun 1840; A de Mondore 1840; A L Bleville, John Durand & Co, La Rochelle, J Cassany et fils, J Kraud, sous les clés de la douane et à vendre par J. & J. TARDOS,
17 juin 31, Vieille Levée

VINS EN CAISSES—1100 vin Margaux Médoc bon ordinaire,
300 caisses vin St Julien, au dessus du bon ordinaire,
100 do vin Haut Talence, 1846,
100 do vin St-Emilion, 1846,
25 do vin St Emilion, 1844, à vendre par J & J TARDOS,
17 juin No 31, Vieille Levée

EAU DE VIE—30 1/4 pipes cognac Aug. Navarrenx, 4e preuve,
10 1/4 pipes cognac fine Champagne E. Geanty, 1820, 1re preuve,
25 1/4 pipes cognac fine Champagne George Maurice, 1810, 1re preuve, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
18jn—6f 90, rue St-Louis.

VIN en caisses—20 caisses Château Lafitte; 30 do Château Margaux, 15 do vin blanc, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
17juin 47, rue Vieille Levée

VINS EN BARRIQUES—10 barriques vin rouge en magasin et à vendre par P. LONGIS,
17juin 47 Vieille Levée

VIN de famille—10 barriques, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
17juin 47, Vieille Levée

COGNAC.—4 quarts cognac, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
17juin 47, rue Vieille Levée

A VENDRE en débarquement du navire espagnol Lantora, venant directement de Malaga, 300 demi boîtes raisins secs de Malaga en couches (layers) en parfait état et de qualité supérieure.
LOREILHE & Co.,
17juin Enc. Royale et Douane.

GELEE DE GUYAVE—En boîtes et demi boîtes, de nouvelle importation.
A vendre par LOREILHE & Co,
17juin Encoignure Royale et Douane

A VENDRE en débarquement du navire Oscar, de Bordeaux—30 barriques vin St-Julien de Gasine,
LOREILHE & Co,
17juin Encoignure Royale et Douane.

PRUNES SECHES.—10 caisses de diverses dimensions,
A vendre par LOREILHE & Co,
17 juin Encoignure Royale et Douane

CHAMPAGNE CORDON ROUGE.—200 paniers en bouteilles et demi-bouteilles de MM. Lanson, père et fils, de Reims, à vendre par
LOREILHE & Co,
17 juin Encoignure Royale et Douane

NAVIRE Oscar, de Bordeaux—10 demi pipes cognac Mre Castillon 1825, à vendre par bouchons, &c. THOMAS PINET & Co,
7 juin 123, rue Royale

B. TATOUT & Co

161, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE TOULOUSE,

Ancienne Maison TATOUT FRERES,

OFFRENT à vendre à des prix très modérés—3 millions capsules cannelées fendues F. I. reçues par le navire Pyramid, du Havre:
1,500 douzaines veilleuses Croix Rouge, boîtes en bois, reçues par le navire Edmond, de Brême.
300 douzaines couteaux de poche très fins, reçus par le navire Joseph Badger, de Liverpool, ainsi qu'une grande variété d'autres articles qu'ils ont constamment en magasin, etc. 18 juin

Trente piastres de récompense.

PARTIS MARRONS—Le griffe CHARLES, âgé d'environ 40 ans, taille de 6 pieds environ, bien connu comme maçon et habitué à travailler aux équipages. Il se dit libre, s'est absenté il y a environ un mois.

Le nègre JAMES, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, très connu comme vendeur de bière; ayant appartenu à M. G. Gernon, absent depuis le 7 juin.

Le nègre LOUIS, très noir, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, s'est absenté depuis le 14 juin. Il est aussi connu comme vendeur de bière.

Une récompense de dix piastres sera donnée pour chacun d'eux, à quiconque les logera dans la geôle de paroisse. S'adresser rue Moreau, No 80, Troisième Municipalité. 17 juin—15

Dix piastres de récompense.

PARTI marron de chez son maître le 8 avril dernier, le nègre créole EUGENE, âgé d'environ 35 ans, teint jaune, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, mince, les épaules larges, et légèrement arrondies, parlant créole et anglais, bégayant un peu; il a les yeux rouges et l'air sournois. Il était généralement employé dans les presses à coton ou au déchargement des steamboats.

La récompense ci dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître ou fournira les moyens de le faire arrêter.

X. LAMBERT,
20 juin 62, rue des Magasins.

Dix piastres de récompense

A QUICONQUE logera dans une des geôles de cet Etat, le nègre créole nommé EBENNE, parlant anglais et français, âgé d'environ 19 ans, taille ordinaire, svelte, lèvres grosses, regard effronté. Il était vêtu d'une blouse de petite cotonnade à carreaux et d'un pantalon de cotonnade blanche; le dit nègre appartenant au soussigné, a disparu du steamboat Latona, dimanche 2 du courant, depuis la paroisse St Jean Baptiste. On présume qu'il s'est rendu en ville où il a sa famille.

Les capitaines de bateaux sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois.

C. DE LANEUVILLE,
13 juin Paroisse St-Jacques.

10 piastres de Récompense.

PARTIE marronne de chez M. P. Soniat, paroisse St-Charles, la négresse ROSE, âgée d'environ 28 ans, taille petite, peau très noire, bouche grande et laide. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ladite esclave dans une des geôles de la Nouvelle-Orléans. On poursuivra avec toute la rigueur de la loi la personne qui lui donnera asile.

8 ja☞ P. SONIAT.

$200 de Récompense.

PARTIE marronne de chez le soussigné, hier, à 4 heures de l'après-midi, AIMEE, quarteronne, âgée de 26 ans, de petite taille, assez bien prise; elle est très blanche, le teint [illegible], jaune, les yeux gris, de belles dents, de beaux cheveux blonds, les paupières blanchâtres—Elle ressemble beaucoup à une allemande—Elle ne parle que le français—Sa figure est ronde et ses traits petits; étant contrariée, elle a un des doigts de la main gauche très piqué par l'aiguille.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'arrêtera ou indiquera sa retraite.

[illegible]☞ EVARISTE BLANC.

[illegible]—200 caisses [illegible] de Hunter, [illegible] à vendre par [illegible] FUNSTEN & Co, [illegible], Vieille Levée.

MAIRIE DE LA Nlle-ORLEANS,

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN,

Séance de mardi, 11 juin 1850.

Spécifications concernant la réparation des wharfs et de la levée en face de la Municipalité No. Un.

Le contracteur sera tenu de réparer et de tenir en bon ordre, tous les wharfs et la levée en face de la Municipalité No. Un, de la rue du Canal à celle de l'Esplanade, de la manière suivante, savoir:

Aussitôt qu'il y aura un trou dans le plancher des wharfs, le contracteur le fera boucher, immédiatement, et aussitôt qu'il en sera un trou dans la levée, il le fera combler avec des coquilles de [illegible] ou des écailles d'huîtres ou encore du gravois.

Dans le cas où une partie des wharfs s'affaisserait au-dessous du niveau que déterminera le voyer à au moins 2 pieds au-dessus de la marque des plus hautes eaux du fleuve, le contracteur devra la faire relever, immédiatement, en employant des cales ou en fesant un nouveau travail, comme suit:

Les pilotis auront 12/12 pouces d'équarrissage et seront enfoncés de 15 à 25 pieds en terre à des distances de 10 pieds de centre en centre. Les têtes de pilotis et les chapeaux, qui auront 12/12 pouces d'équarrissage, seront assemblés à tenons et mortaises de 9 pouces. Les lambourdes du plan horizontal et du plan incliné, auront 12/12 pouces d'équarrissage, seront placées à 5 pieds de centre et seront fortement clouées sur les chapeaux avec des chevillettes de 16 pouces de long et de 3/4 de pouce de diamètre. Le plancher sera en planches de cypre ou de pin jaune de 3/12 pouces d'équarrissage cloué avec des clous de 6 1/2 à 7 pouces de long. Dans toute cette partie réservée aux bateaux à vapeur où il est nécessaire d'avoir un plan incliné, il y aura une double rangée de pilotis qui recevra un chapeau de 12/12 pouces d'équarrissage, assemblé à tenons et mortaises. Sur le dessus du dit chapeau reposera un chapeau de défense de 12/12 pouces d'équarrissage qui sera boulonné avec des boulons de 1 1/2 pouce de diamètre à chaque cinq pieds. Les deux premiers rangs de pilotis seront boulonnés avec des boulons de 1 1/2 pouce de diamètre. Les quatre rangées de pilotis du plan incliné seront liées à des distances de 10 pieds par des pièces de 12/12 pouces d'équarrissage, qui seront assujéties à chaque piloti avec des boulons d'un pouce de diamètre. De vingt pieds en vingt pieds il y aura un piloti d'amarrage de 12/12 pouces d'équarrissage qui sera assujeti par deux boulons d'un pouce de diamètre. Les wharfs pour les navires auront deux chapeaux de défense; l'un à 3 pieds au-dessus de la marque des eaux basses et l'autre à un pied au-dessous du plancher des wharfs.

Dans le cas où une partie de la levée s'affaisserait par cause d'éboulis ou par toute autre cause, il sera du devoir du contracteur de la remblayer avec du sable du fleuve, et de couvrir le nouveau remblai d'une couche suffisante de coquilles ou de gravois.

Quand le Conseil jugera nécessaire de pousser en avant dans le fleuve un wharf ou une portion de wharf; de changer la forme ou la position d'un wharf; ou de niveler la levée en entier ou en partie; il sera du devoir du contracteur d'exécuter les susdits travaux sans compensation.

Le bord extérieur de la levée sera, toujours, tenu de niveau avec le plancher des wharfs.

Tous les matériaux seront de première qualité, et seront fournis par le contracteur.

Le contracteur exécutera, immédiatement, tous ordres du maire, du recorder, du voyer, du député voyer et du wharfinger concernant les réparations des wharfs et de la levée, et en cas de négligence ou de refus de sa part, le voyer est autorisé à faire faire l'ouvrage aux frais du contracteur et de le rapporter au Conseil, qui, après examen de la plainte, se réserve le droit d'annuler le contrat sans procédure judiciaire.

Le contracteur fournira un cautionnement de $30,000 pour répondre de la fidèle exécution de son contrat. Le dit cautionnement devant être renouvelé annuellement ou quand le Conseil le jugera convenable.

Les paiemens seront faits tous les trois mois, sur un certificat du voyer, constatant que le travail a été exécuté, et le trésorier comme garantie retiendra un tiers du montant de chaque certificat—le tiers ainsi retenu sera payé à la fin de chaque année.

Les alignements et le niveau seront donnés par le voyer qui aura la surveillance de tous les travaux.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 17 juin 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
19 juin H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance de mardi 11 juin 1850.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis pendant trente jours après la promulgation de cette ordonnance, du contrat pour l'entretien des wharfs et de la levée de cette municipalité conformément aux spécifications ci aux termes ci-joints; le dit contrat devant être passé en deux sections, l'une à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue Ste-Anne, et l'autre depuis la rue Ste-Anne jusqu'à la rue de l'Esplanade. Le contracteur devant fournir sécurité sur hypothèque pour la somme de vingt mille piastres.

Résolu de plus, que le contracteur ne pourra pas vendre, transférer ou disposer en aucune manière de son contrat en faveur d'une ou de plusieurs personnes, sans la permission écrite du Conseil, et que pour contrat en aucun cas le présent contrat. Autrement le contrat sera déclaré forfait, et le voyer est et demeure autorisé et requis de continuer l'exécution du dit contrat pour le compte et risque du contracteur et de ses sécurités, excepté en cas de mort ou d'impossibilité physique de la part du dit contracteur.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 17 juin 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Le 18 juin 1850.

En vertu des résolutions qui précèdent.—Avis est par le présent donné que le lundi, 22 juillet 1850, à midi précis, à mon bureau, je vendrai au rabais, pour l'espace de cinq années, le contrat pour l'entretien des wharfs et de la levée de la Première Municipalité, le tout conformément aux sus-dites résolutions.

19 juin A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No UN,

Séance de Mardi, 11 juin 1850.

RESOLU que le Maire est et demeure prié de donner avis pendant trente jours que l'on continuera le pavage en blocs de granit à partir de la rue St Pierre à la rue Jefferson, de la rue de Chartres à la rue de la Levée, de la rue Ste Anne à la rue Madison et de la rue Condé à la Levée.

Approuvé, le 17 juin 1850.
Signé, JH. GENOIS, Recorder.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

Le 18 juin 1850.

EN vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que le lundi, 22 juillet 1850, à midi précis, à mon bureau, je vendrai au rabais le contrat pour paver à partir de la rue St Pierre à la rue Jefferson, de la rue de Chartres à la rue de la Levée, de la rue Ste Anne à la rue Madison et de la rue Condé à la Levée.

Le pavage ci dessus devant être fait conformément aux spécifications déposées dans le bureau du Voyer.

19juin— A. D. CROSSMAN, Maire.

Mairie de la Nlle-Orléans.

Le 19 juin 1850.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No Un, adoptée à la séance du 11 juin 1850—Avis est par le présent donné que dans un moins de dix jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la dite municipalité agira sur la demande dont il est fait mention dans la dite résolution, savoir, le revêtement en coquilles de la rue Bienville, à partir de la rue Claiborne au Chemin de la Métairie, le tout conformément à l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues, etc., dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi que l'acte supplémentaire, approuvé le 3 mai 1847.

20 juin A. D CROSSMAN, Maire.

LES soussignés, agents de la raffinerie du Battle Ground, offrent les sucres suivants, de la dite raffinerie, en petits pains du No 1 à 9, en morceaux, en poudre, clarifié, blanc et jaune, mélasses, etc.
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.
17 juin—1m 99, rue de la Douane

100 caisses absinthe;
75 do liqueurs assorties;
100 paniers guignolet;
300 demi-boîtes petits pois;
100 do do truffes;
50 do do champignons;
50 barils vinaigre de vin blanc;
15 barriques vin blanc;
4 barils absinthe;
50 barriques ocre jaune de la Rochelle;
750 demi-boîtes sardines à l'huile;
150 3/4 do do do;
à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
17 juin—1m 99, rue de la Douane.

CIMENT—550 barils ciment hydraulique Rosendale, Newark et Nelson et Brown, en déchargement et en magasin, à vendre par THS BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—250 barils diverses marques, à vendre par THS. BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

CHAUX—750 barils en magasin et à vendre par THS BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU — 40,000 briques à feu, Anglaises, Pittsburg et Pensacole, à vendre par THS. BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

VINS EN CAISSES de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles — 400 caisses vin rouge St-Julien Médoc;
500 do do Cantenac Médoc;
200 do do Château Margaux;
150 do do Château Léoville;
125 do do Château Lafitte;
150 do do Gruau Larose;
400 do do Haut Sauterne;
200 do do Haut Barsac;
40 caisses vin de Bourgogne différents crus;
A vendre par NUMA LACOSTE,
6 mai 147, rue Royale.

LES SIEURS BOYER FRERES, tiennent constamment dans leur magasin situé à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité un grand assortiment de vins rouges et blancs, de marques supérieures, cognac, genièvre de Hollande et du Nord, rhum, whiskey, &c., &c. Leur grocerie tenue sur une vaste échelle offre les plus grands avantages aux familles qui voudront bien les honorer de leur confiance. 25 avril

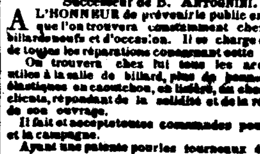

46—Conti—46.

RICHARD,

FABRICANT DE BILLARDS,

Successeur de B. Antognini.

A L'HONNEUR de prévenir le public en général que l'on trouvera constamment chez lui des billards neufs et d'occasion. Il se charge de même de toutes les réparations concernant cette partie.

On trouvera chez lui tous les accessoires utiles à la salle de billard, plus de bonnes bandes élastiques en caoutchouc, en lisière, au choix de ses clients, répondant de la solidité et de la régularité de son ouvrage.

Il fait et accepte toutes commandes pour la ville et la campagne.

Ayant une patente pour les fourneaux économiques, on trouvera à son magasin au choix des clients et à différents prix, de fourneaux de diverses grandeurs, ainsi que les accessoires nécessaires à la cuisine. 30 nov

VIN ROUGE EN CAISSES.—30 caisses vin rouge vieux Ch. Léoville 1841.
30 caisses vin rouge vieux Palmer Margaux 1841-44
75 do do do Pontet St-Julien do.
25 do do do St. Estèphe Médoc; do:
A vendre par B. TALAMON,
23mai 189—18, rue Royale

VIN BLANC EN BARILS.—En magasin et à vendre,
175 barils vin blanc Haut Sauterne.
Par B. TALAMON,
18av 189—189, Royale

HUILE D'OLIVES.—En magasin et à vendre: 180 paniers huile d'olive, 24 onces, J. Plagniol.
Par B. TALAMON,
[illegible] 189—189, rue Royale.

SARDINES A L'HUILE de la marque A. Gillet & Co.—En magasin et à vendre,
1100 1/4 boîtes sardines à l'huile; [illegible] do do.
Par B. TALAMON,
[illegible] 189—189, rue Royale.

ON demande dans le pensionnat de Mme Coustaux, (Nouvelle-Orléans), une dame ou demoiselle française, capable d'enseigner sa langue et les éléments d'arithmétique.
[illegible] rue Dauphine, No. 72, [illegible] Bienville et Conti. [illegible]

QUARTIER-GENERAL.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, le 11 juin 1850.

Avis. 74—Ordres Généraux No. 6.

Célébration du 4 Juillet et Revue d'Inspection.

CONFORMEMENT à l'ordre général du major-général [illegible] L. Lewis, la Légion de la Louisiane [illegible] en armes, et se rendra en grande tenue le jeudi 4 juillet, [illegible] à la Place d'Armes, pour la célébration de l'anniversaire de notre glorieuse indépendance nationale et pour une inspection de la légion.

Le major Gally, commandant le Bataillon d'Artillerie, fera tirer un salut national sur la Place d'Armes le 3 juillet, au coucher du soleil; et un pareil salut le 4 à la pointe du jour.

La Compagnie des Volontaires Catalans, capitaine E. Vionet, se rendra sur la Place une demi-heure avant l'heure précitée pour former la grille et en garder les portes.

Les commandants de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le major Chaery, un contrôle exact des hommes présents sous les armes à la dite revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN, Brigadier-Général.
S. Lovett Waldo, Aide-de-Camp. 12ja

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 1.

Séance du 6 Mai 1850.

RESOLU—Attendu qu'il est de l'intention du Conseil de la Municipalité No 1 d'imposer une taxe pour combler le déficit de cette année, il est ordonné qu'il sera donné avis de la dite intention dans la gazette officielle de cette municipalité pendant trente jours—le dit avis sera accompagné du tableau des recettes et des dépenses du 1er mai au 31 décembre 1850.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 6 juin 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme
10juin L. A. St-CERAN, Commis.

AVIS OFFICIEL.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 1,
Nlle-Orléans, 6 juin 1850.

CONFORMEMENT à la section 6 d'un acte intitulé "Acte relatif à la ville de la Nlle-Orléans," approuvé le 18 mars 1850, ordonnant la publication d'un budget des différentes dépenses que doit encourir cette municipalité, avant que le montant des taxes nécessaires pour parfaire le déficit soit assené:—Avis est par les présentes donné aux habitans de la Municipalité No 1 (il continuera à l'être pendant trente jours de suite) que le Conseil se propose de prélever une taxe spéciale pour parfaire le déficit qui se déclarera dans les dépenses courantes de la Municipalité, du 1er mai au 31 décembre 1850.

Conformément aux dispositions de la loi, le tableau suivant des dépenses et recettes est soumis au public.

TABLEAU ESTIMATIF DES RECETTES ET DEPENSES DU 1er MAI AU 31 DECEMBRE 1850.

Recettes.

Droits de levée sur navires	$26,760
" " bateaux à vapeur	39,850
Droits sur cabarets	25,000
" marchands et drays	10,000
Taxes sur le capital pour les années 1848 et 1849	10,000
Taxes sur les propriétés foncières et les esclaves	80,000
Remboursement du pavage	10,000
Rente foncière	5,877
Loyer de la geôle de paroisse	3500
Intérêt sur les bons de la Municipalité No 3 (dans le cas de paiement)	2,779
Quotités de la taxe des drays à payer par les Municipalités No 2 et No 3	7,500
Montant à toucher de l'Etat pour le compte des écoles publiques	10,000
Montant à recevoir pour la vente de propriétés faite au mois de décembre dernier	20,000
Excédant des dépenses sur les recettes	89,607 28
	$320,953 28

Dépenses.

Salaires de la garde de ville	$64,815 04
Nettoyage des rues	10,956 44
Réparation du pavage	8,666 64
Eclairage au gaz	16,000 —
" à l'huile	4,152 40
Salaire de M. Community	2,800 —
Jury de police	8,000 —
Nègres de chaîne	3,333 28
Ecoles publiques	33,333 28
Geôle de police et Maison de Travail	4,400 —
Charités	3,666 64
Compagnies de pompiers	4000 —
Bureau de Santé	466 64
Commission des collecteurs	5,819 44
Charpentiers, charrettes et travailleurs	20,000 —
Dépenses de bureaux	2,333 28
Dépenses du port, de la levée et autres	50,000 —
Dépenses de la police	1,400 —
Mandats à vue (Cash warrants)	60,000 —
Pavage en blocs de granit carrés vis-à-vis de la Place d'Armes	10,000 —
	$320,953 28

Nlle-Orléans, 20 mai 1850.
(Signé) O. DE BUYS,
6 juin—30f Contrôleur.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance du 6 mai 1850.

RESOLU que le Maire est et demeure prié de donner avis, pendant trente jours, qu'il adjugera au rabais la fourniture du bois de charpente dont la Municipalité aura besoin pendant une année, ainsi que la fourniture des pilotis d'après les dimensions suivantes, savoir:

50,000 pieds de pilotis de 60 à 75 pieds de long—ayant 12 pouces au sommet et 10 pouces à la base.

25,000 pieds de pilotis de 40 à 50 pieds de long—ayant 12 pouces au sommet et 10 pouces à la base.

25,000 pieds de pilotis de 30 à 40 pieds de long, ayant 12 pouces au sommet et 10 pouces à la base.

Il est bien entendu que tout le bois dont il est fait mention ci-dessus sera pris et payé par la personne qui affermera l'entretien du port et de la levée, dans le cas où le Conseil adopterait la résolution relative à ce sujet—Conditions—comptant.

Signé JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 6 juin 1850.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. L. A. St-CERAN,
11ju Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

Le 7 juin 1850.

AVIS est par le présent donné que conformément à la résolution qui précède, le lundi, 8 juillet 1850, à mon bureau, à midi précis, la fourniture du bois de charpente dont la Municipalité aura besoin pendant une année, ainsi que la fourniture des pilotis ci dessus désignés (voir les spécifications déposées dans le bureau du Voyer). Conditions—comptant. Le tout aux termes de la susdite résolution. A. D. CROSSMAN,
10juin— Maire

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL GENERAL.

Séance de jeudi 13 juin 1850.

ATTENDU que l'habitude de traîner les pompes et les chars à tuyaux sur les trottoirs et à travers les marchés de cette ville est dangereuse et peut occasionner des accidens;

Résolu que quiconque traînera une pompe, un char à tuyaux ou tout autre véhicule de ce genre sur les trottoirs ou à travers les marchés de cette ville, sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de vingt-cinq piastres et n'excédera pas cinquante piastres, recouvrable devant toute Cour de juridiction compétente.

Résolu que la Compagnie possédant ces pompes, chars à tuyaux ou autres véhicules semblables, sera considérée comme en ayant la direction et devra acquitter l'amende imposée pour l'infraction de cette ordonnance.

(Signé) A. E. BIENVENU, Président.
Approuvé le 18 juin 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
21 juin L. A. ST-CERAN, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL GENERAL.

Séance de jeudi 13 juin 1850.

RESOLU qu'à partir de la promulgation de cette résolution, la licence des bals publics ou des bals de société, fréquentés par des personnes de mauvaise vie, des deux sexes, ou par des personnes qui n'ont pas de moyens d'existence connus, soit et demeure fixée à cent piastres par nuit, laquelle somme devra être payée au trésor de la Municipalité dans laquelle le bal sera tenu.

Résolu qu'une amende de $100 ou un emprisonnement qui n'excédera pas trente jours soit imposée à toute personne qui donnera de pareils bals sans avoir obtenu préalablement la licence susdite.

(Signé) A. E. BIENVENU, président.
Approuvé le 18 juin 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
21 juin L. A. ST-CERAN, Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,

Le 22 juin 1850.

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité No Un, dans sa séance du 4 de ce mois, adopta une résolution déclarant l'intention dudit Conseil d'imposer une taxe spéciale d'un quart pour cent sur les propriétés foncières et esclaves assessés de ladite Municipalité, pour combler le déficit de cette année, et que dans la séance dudit Conseil du 11 du présent mois, le maire fut autorisé à prendre les mesures légales afin que les votants fassent connaître leur opinion quant à la convenance d'imposer une taxe spéciale d'un quart pour cent pour deux ans sur les propriétés assessées de cette Municipalité, pour payer le pavage en blocs de granit, du Chemin public, des rues de Chartres, Condé et Royale, à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue de l'Esplanade;—Et en vertu de l'acte "Relatif à la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le 18 mars 1850;

Moi, A. D. Crossman, Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, annonce par le présent que les différents "Polls" de la Première Municipalité, seront ouverts le samedi 20 juillet 1850, aux endroits et sous la direction des Juges et Greffiers, ainsi qu'il est prévu par la loi,—afin de recevoir l'opinion des votants de ladite Municipalité No Un quant à l'acceptation ou rejet desdites taxes imposées par le Conseil, savoir: la taxe spéciale pour combler le déficit—et celle qui a pour but les améliorations ci-dessus expliquées.

A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,

Le 22 juin 1850.

Conseil de la Municipalité No Un.

Séance extraordinaire de mercredi 19 juillet 1848.

Ordonnance concernant les chiens de la Municipalité No Un.

[illegible] devra être pourvu [illegible] de son maître, et devra en outre être muselé pendant les mois d'été, savoir:

Chaque année du 1er mai au 1er novembre.

Il est de plus ordonné qu'il sera légal pour toute personne de tuer, sans toutefois faire usage d'armes à feu, tout chien trouvé dans les limites de la Municipalité No Un, sans collier, à quelque époque que ce soit de l'année, et sans muselière pendant les mois d'été.

Il est de plus ordonné, que pour chaque chien mort apporté au corps-de-garde de l'Hôtel-de-Ville, il sera payé comptant, la somme d'une piastre, sous le contrôle du comité des finances.

Il est de plus ordonné, que le capitaine de la garde devra faire transporter un bateau destiné à faire enlever les ordures de la Municipalité No Un, tout chien mort, aussitôt qu'il aura été apporté au corps-de-garde.

Il est de plus ordonné, que toutes résolutions, ordonnances, ou parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent abrogées.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 20 juillet 1848.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme:
L. A. ST-CERAN, Commis.

BUREAU DE L'EXECUTIF.

ATTENDU que Oscar Arceyo, Recorder de la paroisse de Plaquemines, s'est adressé à moi pour le cancellement du cautionnement suivant, savoir:

Un cautionnement consenti par le dit Oscar Arceyo comme principal, le deux de septembre 1848, comme Recorder de la paroisse de Plaquemines, conjointement avec George Washington Ballard et Pierre Bayhi, comme cautions, [illegible] pour Pabst, pour la somme de deux mille piastres.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire sous quarante-cinq dix jours après la dernière publication de cet avis, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne serait pas annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à Baton-Rouge, le cinq de mois de juin de l'année de [illegible] mil huit cent cinquante, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur, CHARLES GAYARRE,
[illegible] Secrétaire d'Etat.

ASSURANCE MUTUELLE.

Seule Compagnie d'Assurance MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, fondée en cette ville sous le PRINCIPE MUTUEL.

LE CRESCENT ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, [illegible] capital et garanti de 200,000 piastres

Est maintenant prête à recevoir les applications et à délivrer des polices d'Assurance, à son bureau situé à l'encoignure nord-ouest des rues Gravier et Camp, [illegible]

Contre les Risques Maritimes et des Fleuves, aux prix du Tarif.

[illegible] par la présente, établie sur le principe d'assurance mutuelle, est une institution du pays. Les bénéfices seront investis et employés ici, sous le contrôle immédiat des administrateurs, au lieu d'être envoyés dans d'autres villes pour y être placés.

Toute personne assurée avec cette compagnie devient intéressée à ses profits, et participe, au bout de l'année, à la répartition des profits. Les Administrateurs, convaincus de la nécessité d'avoir un corps de réserve assez considérable pour faire face, en cas de perte, à toutes les calamités ordinaires, garantissent au public qu'ils ont maintenant un fonds capital de

Deux cent mille piastres

sujet à tous les accidents fortuits du capital et responsables des pertes de la Compagnie.

Les Administrateurs croyant que cette somme offre des sécurités suffisantes aux assurés, et que cette Compagnie présente des garanties non ordinaires à un règlement prompt et libéral en cas de perte, les fonds étant déposés ici, et l'institution étant gouvernée par une institution du Sud, non sujette au contrôle des directeurs étrangers, et connaissant d'affaires, sollicitent les connaissances du pays.

Le portefeuille de la Compagnie est en tout temps ouvert pour l'inspection aux personnes qui désirent faire des assurances avec elle.

ADMINISTRATEURS:

Samuel Bell,	Thomas A. Adams,
J. A. Barelli,	Wm. P. Converse,
David Hadden,	John D. Bein,
Nathan Jarvis,	George Jonas,
J. F. C. Viss,	John M. Bell,
E. J. Walsh,	James Kirkman,
J. W. Zacharie,	John E. Hyde,
C. T. Buddecke,	Louis de Senlles,
C. A. Barrière,	O. L. Dabolotsou,
Z. Taylor,	Wm. Bergess,
J. Ridard,	O. R. Wright,
Moses Greenwood,	Glendy Burke,
J. W. Stanton,	R. Simms,
H. M. Wright,	R. B. Sumner,
John O. Woodruff,	W. B. McCutcheon,
F. Puig y Puig,	D. L. Ranlett,
P. Y. Carlisle.	

SAMUEL BELL, Président.
Thos. A. Adams, Vice-Président.
Chas. J. Mansoni, Secrétaire. 25jnl—1an

Brandy et Genièvre.

ON peut acheter, par n'importe quelle quantité et AUX PRIX DES ENCANS, du Brandy et du Genièvre. Le soussigné en aura constamment en vente à la convenance des acheteurs.

J. McDONNELL,
Encoignure St-Philippe et Remparts
15 mars—au

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. MUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St Louis

2 déc—1an

THOMAS C. PAYAN & Co.,

10, RUE DU CANAL, 10,

Marchands, en gros et en détail, d'habillements confectionnés.

MANUFACTURE

LITTELL & PAYAN, 311, RUE BROAD, au premier, Newark, N. J.

24 avril—1an

HOTEL DU CHENE VERT A BILOXI,

TENU PAR Mme PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques, et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet hôtel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons séparées complètement séparées de l'hôtel.

La table est servie avec une recherche toute particulière, les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de long, elle est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, afin de ne pas importuner les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.

L'hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que: poissons rouges, truites, grognards, pompanos, maquereaux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique café, salle de billard, bateaux à promenades, et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selle.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'hôtel du Chêne Vert égal si non supérieur aux plus beaux établissemens de ce genre établis dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'hôtel du Chêne Vert, sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel.

Les prix sont modérés. 18 mai—4m

A LA GARÇONNIERE,

A MANDEVILLE,

(FACE AU GRAND WARF).

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent de monter à Mandeville en face du Grand Warf, un établissement dont le besoin s'était jusqu'ici fait sentir impérieusement et tenu dans le meilleur genre sous le rapport du service, les mets et les vins les plus exquis. On pourra se faire servir à la table d'hôte ou à la carte, et les prix seront modérés.

Au Restaurant est annexé une Barre où l'on trouvera toujours des liqueurs assorties et de 1re qualité.

Une Salle de Billard fait aussi partie de l'Etablissement où les Amateurs trouveront un délassement à la monotonie de la campagne.

Enfin, les propriétaires dans le but d'être agréables au Public, n'ont épargné ni peine ni argent pour procurer à ceux qui voudront bien les honorer de leur présence tous les commodités et le confortable qu'on peut désirer.

L'ouverture de l'Etablissement qui est entièrement neuf, aura lieu le samedi 25 courant, par un splendide Lunch.

N. B. Il y a un barbier perruquier attaché audit établissement.

[illegible] BERTRAND COMBE & Co.

BOUTEILLES VIDES de Bordeaux — de 22 onces en caisses de 12 bouteilles, à vendre par NADAU DU TREIL,
21 mai 20, rue Jefferson.

VIN rouge et blanc, en barriques, 1/4 barriques et en caisses, à vendre par NADAU DU TREIL,
21 mai 20, rue Jefferson.

EN DOUANE—Cognac de M. Castillon jeune (1848), à vendre par NADAU DU TREIL,
21 mai 20, rue Jefferson.

CENDRES DE SODA—50 barriques; 20 do huile Palma-Christy, 10,000 boisseaux crin à plâtrer à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
16av 98, Magasins, 11, Magasins Rouges

TERRE A FEU—200 barils américaine, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
98, rue des Magasins, et
17av 11, Magasins Rouges

DE FOREST & Co, 20, rue Douane, offrent à des conditions libérales:
300 balles coton écru 4/4
100 caisses coton blanc, diverses qualités,
50 balles coutil, 30 caisses cotonnade.
140 caisses indiennes américaines, div. qualités,
30 do do anglaises, droit au drawback.
10 do linons anglais.
14 do soie à coudre noire et couleur
1 do do espagnole noire.
1 do rubans do assortis.
200 balles étoupes de N. Y. 18mai

AMANDES.—50 caisses amandes douces et 30 caisses amandes amères, sans coques, à vendre par J F BERCIER & Co,
1lavril 54, Vieille Levée.

BOUTEILLES.—100 paniers en débarquement de la barque Orbita et en magasin, à vendre par
11av J F BERCIER & Co, 54, Vieille Levée

VIN MUSCAT.—100 caisses première qualité en débarquement de la barque Orbita et à vendre par J F BERCIER & Co,
11avril 54, Vieille Levée,

IMPERIALES DE MANCHESTER—80 balles impériales supérieures, de 36 pouces de large, choisies expressément pour le marché mexicain reçues par le navire Geo. W. Bourne, à vendre par McDOWELL & PECK,
14 mai 96, rue Gravier.

VIN ROUGE—En débarquement du navire Emma Watts, de Bordeaux, 24 barriques vin rouge, à vendre par A. LAMBERT,
30 mai No 62 rue des Magasins.

HUILE D'OLIVE—200 paniers huile d'olive de Marcelin Sue, de 12 bouteilles de 24 onces, 50 paniers et caisses do do do de 12 bouteilles de 18 onces, 10 paniers huile d'olive de Marcelin Sue, de 24 demi-bouteilles, 10 do do do 12 do do,
à vendre par PAUL JUGE FILS & CO.,
27mai 27, rue St-Louis.

VIN DE CHAMPAGNE — 10 paniers vin de Champagne de la marque Irroy.
30 do do do de la marque Flag.
A vendre par LEOPOLD JEANNET & Co,
10mai 22, rue St Louis.

SERRURES FRANCAISES—En magasin et à vendre par les soussignés:
15 caisses serrures françaises, numéros assortis.
LEOPOLD JEANNET & Co,
10mai 22, rue St Louis.

VINS ROUGE ET BLANC EN CAISSES—
20 caisses vin rouge Château Lafitte;
20 do do en demi bouteilles do;
30 do vin blanc Haut Sauterne et Château Equem.
En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co,
10mai 22, rue St Louis

EAUX-DE-VIE DE COGNAC—Otard Dupuy & Co. en magasin et à vendre par les soussignés:
5 demi pipes eau-de-vie Otard Dupuy & Co 1840.
5 do do do 1844.
10 do do do 1846.
10 quarts do do 1846
LEOPOLD JEANNET & Co,
10mai 22, rue St Louis.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC—12 demi pipes eau-de-vie de cognac fine Champagne Castillon, 1815.
5 barils do do do do
10 1/4 pipes do do do do
LEOPOLD JEANNET & CO,
10 mai 22, rue St-Louis

EN débarquement du navire Jane Henderson, de Rotterdam—
MOSELLE 5 caisses vin Winnengen 1846,
do 5 do do Braunsberg,
do 5 do do Scarberg,
HOCK 5 do do Erbach 1846,
do 5 do do Charlesberg 1842,
do 5 do do Marcobrunn 1834,
do 5 do do Johannesberg do,
do 5 do do Sparkling Moselle 1834
do Sparkling Ehrenbreitstein, à vendre par A. DELAMARE,
[illegible] 26, rue St Louis

CIGARES—Cabanas, Calangas, Mensageros, Con qualité et autres marques de tabac nouveaux Londres, Panetelas, Regalias, Medianas, etc., reçus par tous les arrivages de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
21mai No 2, rue Front

A VENDRE par le soussigné:
10 quarts et 10 [illegible] pipes cognac,
20 [illegible] fromage Gruyère,
20 barriques vin pour famille,
20 barils vin blanc,
100 [illegible] sacs,
15 caisses fruits à l'eau-de-vie,
15 " liqueurs d'importation directe,
15 " prunes [illegible].
Un grand assortiment de groceries pour famille.
JEAN PIRON,
15 juin [illegible], Royale et St-Pierre.

G. W. [illegible],

MAGASIN DE CHAUSSURES,

en gros,

No. 30, Rue de la Douane,

Nouvelle-Orléans.

SALSEPAREILLE

du Docteur S. P. Townsend.

MERVEILLE DU MONDE.

CE remède, le plus [illegible] par les médecins et les personnes qui l'ont employé, [illegible]

REMEDE DE FEMMES.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est [illegible]

DIX MILLE CAS DE DEBILITE ET DE FAIBLESSE DANS LE SYSTEME NERVEUX.

La Salsepareille du Dr Townsend rétablit d'une vigueur permanente dans tout le système, soit qu'il ait été affaibli par l'usage des médecines ou par les excès désordonnés d'une jeunesse passionnée. Ce remède agréable guérit des lassitudes dans les membres, des évanouissements, des prostrations du système nerveux, et enfin de toutes les maladies négligées, conduisant la maladie vers cette terrible qu'on nomme maladie de poitrine.

Cette Salsepareille est de beaucoup supérieure à toutes les compositions employées pour donner de l'activité au système, de la souplesse aux membres et de la force aux muscles.

MALADIES DE POITRINE GUERIES.

Maladies de Poitrine, Bronchite, Maladies de Foie, Rhumes, Catharres, Toux, Asthme, Crachements de Sang, Aigreurs, Phtysie, Transpiration de Nuit, Expectorations difficiles ou abondantes, Douleurs de Cotés, etc., etc., ont été et peuvent être guéries.

CRACHEMENTS DE SANG.

New-York, 28 avril 1847.

Dr. Townsend:—J'ai la conviction la plus complète que je dois la vie à votre salsepareille. Depuis plusieurs années j'avais une toux que rien n'avait pu guérir, et qui ne faisait qu'empirer tous les jours. Ma condition était devenue déplorable; je crachais le sang, j'avais des transpirations nuit qui m'affaiblissaient de telle sorte, que je croyais en avoir fini avec la vie. Votre salsepareille dont je viens de faire usage a opéré un changement merveilleux: je suis maintenant capable de vaquer à mes affaires, les crachements de sang ont cessé, et je ne tousse plus. Veuillez accepter ici l'assurance d'une reconnaissance sans bornes.

Tout à vous,

WM. RUSSELL, 65 rue Ste-Catherine.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille de Townsend est un remède efficace contre la phthisie pulmonaire dans ses commencements; la Stérilité, la Leucorrhée ou pertes blanches, la suppression des Menstrues, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irrégularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.

Il est curieux d'étudier, les effets de ce remède lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les débilitances habituelles. L'énergie reparaît chaque jour; l'énervation, cause principale de la stérilité des femmes, disparaît immédiatement.

On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate, la publication de certificats ou de guérisons obtenues; mais cette réserve seule nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons en connaissance de plusieurs cas ou des femmes, privées d'enfans, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.

AUX MERES ET AUX FEMMES MARIEES.

L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'a pas sans exemple qu'il retarde cette époque de plusieurs années. D'un autre côté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne au sang plus de vivacité.

REMEDE MERVEILLEUX POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS.

Ce remède est l'un des plus sûrs et des plus efficaces qui ait été découvert pour les femmes enceintes. Il donne de la force à la mère et à l'enfant, il prévient les douleurs, augmente et enrichit le lait. Ceux qui ont fait usage, pensent qu'il est indispensable aux femmes en mal d'enfants. Il est extrêmement utile avant et après les couches; il prévient la constipation, les hémorroïdes, les crampes, les enflements de pieds, tristesses, battements de cœur, vomissements, douleurs de dos et des articulations et hémorragies; il régularise les secrétions, et égalise la circulation du sang. La grande vertu de ce remède, est dans son infaillibilité et sa délicatesse. Avec lui on peut se passer de toute autre médecine. Un peu d'exercice en plein air, et une nourriture légère, sont les seuls auxiliaires nécessaires pour conserver la santé.

BEAUTÉ ET SANTÉ.

Le blanc, le cosmétique, les savons alcaliques et autres préparations de ce genre dont les femmes font usage pour la figure, altèrent la beauté du teint en fermant les pores de la peau et arrêtent la circulation. Les belles couleurs de la santé paraissent dès que le sang est pur et aux fleurs, disparaissent par degrés et sont remplacées par un teint livide et flétri. La libre circulation d'un sang riche et pur vers les extrémités, donne, sans autre secours, ces teintes rosées de la beauté, que tout le monde admire et que personne ne peut expliquer. Cette beauté est un don de la NATURE et non pas de l'ART et SAVONS, elle ne peut exister sans une libre circulation. Alors même qu'une femme serait blanche comme l'albâtre, si elle est du rouge et du comptoir, le teint soit brun ou jaune; si le sang peut et que son sang soit épais et impur, elle ne sera pas belle. Une fois tenue déploie ses riches couleurs sur ses joues et donne à ses yeux cette brillante vivacité de la santé, cette femme est fascinante.

OPINION DES MEDECINS.

Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de toutes les parties de l'Union.

Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany, certifions que nous avons en beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et qu'à notre connaissance c'est une des meilleures préparations de Salsepareille offerte au public.

H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845

Encouragés par le grand succès et la vente immense de la salsepareille du docteur Townsend, une foule d'individus employés par nos communs agents ont mis sa faite de la Salsepareille, des Elixirs, des Amers, extraits de Yellow Dock, &c. Ils les mettent généralement dans des bouteilles semblables, et copient notre annonce, ou voici ce qu'ils en avis. Ce sont des imitations sans valeur qu'ils n'ont jamais vu.

RUSES DES CHARLATANS

Que chacun lise ce qui suit avec attention.

Il y a dans toutes les villes, une salsepareille décorée du nom de "Salsepareille du docteur Jacob Townsend, "qui l'on représente comme la véritable, &c. Ceci est faux. Tout en exprimant de ce grand fraude, plusieurs des agents respectables de cette drogue, dans notre pays, nous croyons devoir mettre le public en garde contre la manœuvre frauduleuse de contrefacteurs qui ne rougissent pas d'en imposer ainsi à la crédulité publique.

Dans le cours des huit dernières années, le docteur Townsend a dépensé plus de $250,000 pour faire annoncer, dans les papiers publics, le remède qui, dans les Etats Unis et dans la plus grande partie de l'univers a acquis une réputation qui a eu pour résultat une vente immense.

Ce fait a excité la cupidité de quelques hommes sans principes et entre autres, d'un vieillard nommé Jacob Townsend, qui, depuis plusieurs années se mêlait de publier des annonces à bas prix, et qui s'était adressé à un grand nombre de personnes, afin de voir si son nom pouvait la vente de la Salsepareille du docteur Townsend, et citant pour preuve qu'il avait d'immenses profits à réaliser, sur les fortes sommes que nous avons dépensées pour faire la publication. Il s'est adressé, entre autres, à M. Charles Watrons, éditeur du Jamaica Farmer, qui a méprisé et rejeté son offre. Moins scrupuleux, MM. H. K. Andrews, l'un des anciens propriétaires de l'onguent de McAllister, Ralph Proeroy, ex-caissier de la banque de Belleville, N. J.), qui a jamais racheté ses chiffons; John Skillmann et William Thompson, sous la raison de "Thompson, Skillmann & Co," ont employé cet homme qui les a autorisés à faire usage de son nom, moyennant la modique rétribution hebdomadaire de sept piastres.

AUTRE RUSE.

Nous avons dépensé cinq cents piastres pour faire graver sur acier le portrait du docteur Townsend qui figure sur nos étiquettes, afin de les distinguer des autres et de prévenir toutes méprises.—Aujourd'hui ces hommes font aussi graver sur acier un portrait du vieux docteur Townsend. Que le public soit juge d'un acte semblable, et que chacun se souvienne qu'il n'y a de véritable remède que celui qui porte le nom de S. P. Townsend. La vignette gravée sur acier contient le portrait du docteur Townsend, trois figures de femmes et la façade de notre manufacture. La fausse vignette n'a ni les figures de femmes ni la façade de notre manufacture.

☞ Préparé et à vendre par S. P. TOWNSEND, M. D., 196, rue Fulton, New-York.—Les personnes qui désireraient se procurer la véritable salsepareille de S. P. Townsend, dont on a tant eu à louer ici depuis trois ans, devront s'adresser au SEUL AGENT, pour la Nouvelle-Orléans.

J. WRIGHT & CO,
20 août—1 an 151, rue de Chartres

A VENDRE en magasin—Vin rouge en barriques et en caisses; vin blanc en barils et en caisses, qualités supérieures; eau de vie de Ruaul de 1,800 et 1820 en 1/4 et en 1/8 pipes, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
18jn 13, Bienville

SAUCISSES en déchargement—2 barils saucisses de St Louis, 1re qualité, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
18jn 13, Bienville

Vins rouges supérieurs.

RECU par les navires Emma et Oscar, de Bordeaux, à vendre par les soussignés:
6 barriques vieux vin rouge St-Estèphe Médoc 1841
6 do do do do do 1844
8 do do do do do 1844
8 do do do do Tuyore 1844
6 do do do do do 1846
20 caisses do Lanoire Margaux do 1844
PAUL JUGE FILS & Co,
21 juin 27 rue St-Louis

Magasin de chaudronnerie.

J. B. DUCRET,

rue St Louis, No 14, entre Chartres et Levée.

INFORME MM. les confiseurs, restaurateurs et les personnes qui tiennent hôtel; qu'ils trouveront constamment chez lui tous les articles nécessaires à leurs professions, tels que bassines, casseroles, moules, &c. On trouvera également baignoires en cuivre et appareils pour chauffer l'eau dans l'espace de 15 à 20 minutes. Ces appareils prennent peu de place et sont très économiques pour le combustible.—Tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai. 6juin—3m

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN magasin et en déchargement des navires Sultana, Maid of Orleans, Quebec, Wabash, Lucas et Allegheny, du Nord, et W. V. Kend, de Liverpool:
5 caisses cotonnade;
10 do casimirs noir et façonné;
3 do et 2 balles drap noir et façonné;
4 do satinet bleu et noir;
4 do et 2 balles couvertures;
7 do alpacca façonné et noir;
20 do d'indiennes imprimées;
7 balles flanelle rouge et blanche;
2 caisses de imprimés;
2 balles de coutils;
10 caisses coton blanc;
10 do coton écru;
4 do ginghams;
2 do [illegible] croisée;
2 do mouchoirs en couleurs 5/4 et 10/4;
1 do [illegible] et serviettes françaises.
Et un grand assortiment de mouchoirs de calicots en laine de coton, gants, châles, articles pour modistes, bas de soie et flanelle, coton en bobine, mousselines de laine, &c., à vendre par L. HAAS,
30 mars—6m 47, rue de Chartres.

25,000 SANGSUES—Reçues par le navire [illegible] (Quebec, Sussex), [illegible] et en détail, à des prix [illegible], rue de [illegible], No 26, au Commercial [illegible] J. P. SOUBIRAN

GRAND ASSORTIMENT DE SANGSUES ET MARCHANDISES—Arrivé [illegible] et à vendre [illegible] Magasin, [illegible]

[illegible]

BEURRE DE MAI—21 barils beurre nouveau [illegible] en déchargement du S. S. Bureau, [illegible] à vendre par W. L. GUSHING & CO., [illegible]

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.

HENRY THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à partir de ce jour, comme suit:

De la rue Jackson, Lafayette:
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 8 do P. M.

De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/2 heures P. M.

Départs du bas de la ville:
De la Presse à Coton d'en bas, 3me Municipalité
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 7 3/4 h. P. M.

De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/4 heures P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.

Billets à vendre au No 22, rue des Magasins
26 mars—1an

HOTEL DE MONTEREY

A MONTEREY (MEXIQUE.)

LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de: HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour en faire un séjour agréable à ses pensionnaires. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées, et la table est servie de façon à satisfaire toutes les exigences des gourmets.
29 janv☞

PEINTRE.

A. C. JAUME,

Peintre de portraits et professeur de dessin.

Leçons à son atelier de 6 1/2 à 8 heures du matin
Leçons en ville.
RUE ROYALE, 212. 29oct—1an

J. N. RICULFI & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET IMPORTEURS

De Cigares de la Havane, Café et Sucre,

No 17, RUE COMMUNE.

B. TATOUT & Co.,

Importeurs de marchandises de variété, françaises, anglaises, allemandes et du pays.

ANCIENNE MAISON TATOUT FRERES No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse.
6 oct

PAUL JUGE FILS. C. FABRY.

PAUL JUGE Fils & Co.

Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Huile d'olive, &c., &c.

Et Marchands Commissionnaires,
21fv 27, rue St Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

P. A. LANAUZE & CO.,

IMPORTEURS DE QUINCAILLERIE.

ONT transporté leur magasin au No. 59, Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti. 27déc

RÉOUVERTURE DU MAGASIN

B. DURAND,

Rue Royale, No. 167,

M. B. DURAND annonce à ses pratiques qu'il vient de r'ouvrir son magasin de la rue Royale; il invite le public à venir visiter le bel assortiment de marchandises qu'il a en main et qu'il vendra comme par le passé à des prix très modiques. Il se charge toujours de teindre et de blanchir les chapeaux de paille à des prix très modérés. Les articles suivants, comprennent une partie de son assortiment d'articles français.
Chapeaux pour dames, rubans;
Do pour enfant, mantelets, manteaux
Soieries pour robes et chapeau;
Tarlatane pour robes, robes brodées;
Coiffures en fruit, perles pour coiffure, fleurs,
Bracelets, broches, boucles d'oreilles;
Epingles pour la tête, gants, colliers;
Eventails pour dames, carnets pour bal;
do pour enfans, mouchoirs brodés;
Peignes écaille et autres, glands pour éventails;
Articles pour bourses, ficelles;
Rubans pour ceinture, frange, passementerie;
do de velours, et galons;
Velours en pièces, jarretières;
Voiles de mariée, brodés et autres;
Robes de moire, articles pour broder;
Couronnes de mariée, crêpes lisses et autres;
Colliers blancs, dentelles, bas de soie;
Livres de messe, voilette blanche et noire;
Guimpes, colis montant et autres; pèlerines;
Mantelets blancs, nécessaires, boîtes à ouvrage;
Flacons fantaisie, coffrets en albâtre;
Verres de toilette et autres, parures pour deuil;
Robes et bonnets de baptêmes;
Ombrelles et parapluies;
Fournitures pour modes. 9 fev

Maison de Commission.

H. NOEL & GUIRAUD,

103, RUE ROYALE.

150 Barriques vin St. Julien, St. Estèphe, &c. 60 barils vin blanc Gruau, Barsac, Sauterne, &c.
10 barriques Château Lafitte,
4 do do Margaux,
8 do St. Emilion Laborde,
12 do Haut St. Emilion,
120 barils Madère;
40 do Xeres;
100 caisses vin rouge et blanc de toute marque,
350 paniers Champagne,
150 caisses absinthe suisse, marque Pernod
40 do kirch do do
10 do fruits à l'eau de vie,
6 1/4 et 16 1/4 eau de vie;
20 meules gruyère 29mai

EAU DE VIE en débarquement du navire Emma Watts.
35 futailles, 1/4 et 1/8, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
29mai 103, rue Royale

Marchandises Suisses.

8 balles guinghams de différentes largeurs,
4 do mactas,
1 do bretelles.
Mousselines, mouchoirs et robes brodées en magasin et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
29mai 103, rue Royale

J. MORIN,

IMPORTEUR de vins et eau de vie, a transporté son domicile et magasin au No 196 Vieille Levée, au No 186 même rue. 20avril

Vins et Eau-de-vie, a Vendre par

J. MORIN, 186, Vieille Levée.

50 BARRIQUES vin de Bordeaux pour l'ordinaire de différentes marques,
25 barriques vin vieux de St-Emilion,
10 barriques vin vieux de Margaux,
10 barriques vin de Roussignon F. Durand,
10 barriques Bergasse,
10 barils porter, F. Durand,
5 barils Muscat de Roussillon F. Durand

EAU-DE-VIE.

30 quarts de la marque J. Fraud, cognac,
25 quarts de la marque A. Bleville Cognac,
25 quarts de la marque de Montezun, en champagne do [illegible] 20avril

MAISON-ROUGE ENTRE LES DEUX MARCHES

MARCHANDISES SECHES.

Jos. N. ROBERT & CO.

LES soussignés favorisés des encouragements continuels qu'ils reçoivent de leurs amis et du public, se trouvent dans la possibilité de pouvoir disposer de leurs marchandises à des prix rivalisant les meilleures maisons des grandes villes du Nord: aussi reconnaissans ils s'efforcent de maintenir cette confiance en suivant toujours le même système de vendre à très bon marché.

Ils offrent maintenant en vente des indiennes à 6 1/4 cent la yard, jaconats à 10 cents, barèges à 25 cents, mousselines blanches, broches et autres, coutil, toile du Nord et cotonnade à pantalons, mérinos, alpaca, alepines, bombazines, listados, bretagnes, toile d'Irlande, fil d'épreuve, brin blanc et écru, et une grande variété d'autres articles.

Les personnes qui n'ont pas encore visité le MAGASIN ROUGE sont instamment invitées de venir examiner ce stock de marchandises sèches, en s'informant du prix elles se convaincront qu'il est de leurs intérêts de nous accorder la préférence.

5 juin JOS. N. ROBERT & CO

CHEMISES, CRAVATES, GANTS, &c.

LAGAY & LECANU

36 rue de Chartres.

SUCCESSEURS DE L. E. SILVESTRE & Co.

OFFRENT à vendre à très bon marché les marchandises suivantes reçues par les navires Mediator, Hero et steamship Ohio, de New-York
100 doux. chemises devant toile, plis nouveaux,
25 do chemises couleur, extra bon teint,
20 do chemises bleues rayées,
50 do chemises peau, coton écru et blanc,
20 do do do coton croisé,
100 do do do coton blanc et écru gaze,
50 do do do mérinos gaze et Caledonia
10 do do do extra do et grenadier,
10 do do do soie unies et rayées,
55 do caleçons croisés, unis et fil à lacets,
45 do cravates batiste, coutil et jaconat,
150 pièces foulards nouveaux croisés, Polka, Cora et Spitzfields,
45 doux. mouchoirs batiste, brodures couleur,
500 do chaussettes coton écru, bon marché,
100 do do extra silk checked,
126 do do anglaises extra soie, coton écru e blanc et rayées,
25 do do fil blanc et écru,
50 do bretelles françaises et américaines nouv
30 do gants soie et fil, extra, etc.
LAGAY & LECANU,
17 av 36, rue de Chartres.

A LOUER.

UN beau Magasin neuf en briques à trois étages, venant d'être bâti, situé à Lafayette, rue Tchoupitoulas, entre les rues Ste Marie et St André, vis-à-vis le wharf des steamships de la ligne de Chagres.
AUGUSTE MOLIER,
21jn No 90 rue St-Louis

Magasin a Louer.

A LOUER le magasin maintenant occupé par M. G. W. Dubar, No 30, rue de la Douane entre Chartres et Levée. Possession en sera donnée en juillet. 3juin

A LOUER—Le magasin No 6, rue Conti, occupé présentement par MM. J. B. Plauché & Co—Possession en sera donnée le 1er juillet. Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co.,
30mai 22, rue St Louis

Maison à louer à Biloxi.

UNE charmante maison en bois à deux étages, située sur les bords du lac, à environ deux-cents yardes de la résidence du major Montfort. Cette maison a 10 chambres et une très bonne fontaine dans le voisinage. S'adresser à M. JOHN COLLEY, Biloxi ou à PAUL JUGE FILS & CO,
29 mai☞ 27, rue St-Louis.

A louer.—UNE jolie résidence bien aérée, située rue Constance, entre celles des Orangers et Richard: on la louera à bon marché à un bon locataire, du 1er juin au 1er novembre prochain. Pour plus amples informations, s'adresser à DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
22mai 35, rue Natchez.

Magasins a louer.

Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St-Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à
12 juin☞ A. TRUDEAU.

[illegible]—Deux jolies résidences bien [illegible] nouvellement distribuées pour des [illegible] rue Condé, entre Hôpital et [illegible] quartier. Pour les conditions, s'adresser à DOMINIQUE LAMATA,
11jn rue [illegible], No 9.

A LOUER—Un bureau au 2e étage, ayant balcon sur la façade, situé au No 13, rue Bienville.
Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à A. COUTIN & RANSON,
18ja 13, Bienville

A LOUER à partir du 1er juillet—Un magasin en briques à trois étages, situé encoignure [illegible] et Gallatin.
S'adresser à EDWARD SHIFF,
20 juin—30☞ No 78, rue du Canal.

Maison Californienne a Mandeville.

A LOUER pour le 1er juillet, une maison à deux étages, composée de 6 chambres, 2 cabinets et une galerie; cuisine et chambre de domestiques.
Pour les conditions s'adresser à J. F. BERCIER & CO,
18juin No 54, Vieille Levée.

CONSERVES ALIMENTAIRES de St-Louis—Les soussignés dépositaires des conserves de MM. Langlet & Co, de St-Louis, préviennent les capitaines de navires et agents, ainsi que les [illegible], qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet de [illegible] à vendre par A. COUTIN & RANSON, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Pâtes—Vitres.

PAR A. BLACHE.

MERCREDI, 26 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Vieille Levée, No 39, [illegible] caisses vitres assorties de grandeurs.
Conditions—Comptant. 25 juin

PAR MORPHY & NEVIUS,

MERCREDI, 26 courant, à 10 heures, il sera vendu à l'encoignure des rues Richard et Commune, un assortiment de comestibles en général, de liqueurs, &c, &c. 22jn—2t

Belle propriété face a la rue Trêmé.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 29 juin 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un terrain dans l'îlet borné par les rues Trêmé, Ursulines, St-Claude et Chemin du Bayou, mesurant 40 pieds 6 pouces de face à la rue Trêmé, sur une profondeur de 94 pieds. Ensemble la grande maison en bois contenant six chambres, cuisine, puits en brique, etc. etc., le terrain est très élevé; le tout confortablement au plan.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Acte de vente pardevant O. De Armas, notaire public. 25 juin

A Vendre pour cause de départ,

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 29 juin 1850, à 4 heures et demie de l'après-midi, à l'encoignure des rues Victoire et Mandeville.

Le fond d'un magasin de grocerie parfaitement assorti et bien achalandé.

Les personnes qui désireraient acheter l'établissement à l'amiable, voudront bien s'adresser sur les lieux avant la vente.

Conditions—Comptant—La grocerie sera vendue soit en détail ou en un seul lot, à la convenance des acheteurs. 25 juin

Magasin de valeur sur la rue de la Levée, avec des Actions de la Banque des Citoyens.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan le mercredi, 26 courant, à midi, à la Bourse St-Louis.

Un terrain de valeur situé rue de la Levée, entre les rues Esplanade et Quartier, mesurant 24 pieds de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 77 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue de Quartier, 77 pieds 7 pouces sur la ligne opposée; ensemble le magasin en brique à 2 étages, la cuisine en brique à 2 étages, et aussi 110 actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Cette propriété est située en face de l'Hôtel de la Monnaie.—Le tout d'après un plan fait par C. A. de Armas, et qui sera déposé à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $2830 dues à la Banque des Citoyens, le 1 janvier 1851 et renouvelable selon la charte de la dite Banque. Pour le reste, 1/4 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit.

L'acte de vente pardevant A. Boudousquié, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21ju

Terrain et Maison chemin du Bayou.

PAR BONNEVAL ET BENIT,

Bureau, No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 26 courant, à midi, à la Bourse St Louis,

UN certain lot de terre dans l'îlet formé par les rues Esplanade, Roman, Prieur et le Chemin du Bayou, mesurant 24 pieds au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 60 pieds 11 pouces. Ensemble la maison et cuisine et autres améliorations qui s'y trouvent et qui sont presque neuves.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $200 du le 4 d'août 1850 et la balance 1/4 comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les banquettes sont faites et payées ainsi que la rue qui est pavée.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur.
21juin

Terres a sucre de valeur.

J'OFFRE à vendre à l'amiable 957 20/100 acres de terres à sucre de choix, in T. C. R. 9 et 10 E. situé dans le bayou Grosse Tête, rive gauche paroisse Pointe Coupée, à l'abri de l'inondation et sans qu'il soit besoin de levées, parfaitement boisé et environ 100 arpents de terre défrichée.

Conditions libérales.

AUSSI—Une plantation sans esclaves presque vis-à-vis le bayou Sarah. La terre est sur une pointe et contient 1000 arpents, (plus ou moins), il y a quelques améliorations telles que: cabanes à nègres et les restes d'une sucrerie incendiée.

Cette propriété a de la valeur et a vendre de 10 à 12 ans de crédit sur billet portant hypothèque à 6 pour cent d'intérêt.

J. A. BEARD, Encanteur.
21mai Bureau, 10, Banks Arcade Passage.

EN débarquement du navire Emma Watts, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés; 20 barriques vin Montferrand.
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
5 juin 35, Natchez

WHISKEY D'ECOSSE—2 poinçons whiskey de Campbelton, sous les clés de la douane, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
5 juin 35, rue Natchez

EN déchargement du navire l'Oscar, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés
106 boîtes petits pois, marque Delfés & Co,
150 do cepe à l'huile, do,
700 demi boîtes idem au naturel, do,
2 caisses pâtes truffés, en demi et quarts boîtes
1150 boîtes sardines à l'huile do,
450 2/3 do do do do,
250 1/2 do do do do,
300 1/4 do do do do.
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
5 juin 35 rue Natchez

CHAMPAGNE—400 paniers vin de Champagne de diverses marques, en magasin et sous les clés de la Douane, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & CO,
5 juin 35, rue Natchez

GRAND BON MARCHÉ.

Cinq mille yardes de jaconats

Imprimées, bon teint, à six et quart cents la yarde

Huit mille yardes

BAREGES DE PARIS, le tout à

Dix huit cents trois quarts la yarde.

Toiles lustrées changeantes.

Depuis dix cents et au-dessus.

TOILES D'IRLANDE. Marchandises du pays et autres marchandises, à vendre par THOMAS BRADY,
11juin—1m 22, rue de Chartres.

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No. 200, et celles de M. Lacour, de New York, sont à vendre chez J. B. LAGANG, No 15, rue de Chartres. 3n

EN DOUANE.—10 quarts cognac fine champagne 1815, de Castillon jeune et autres,
10 huitièmes do do do do
15 quarts do do 1815 do
15 huitièmes do do do do
10 demi do do 1840 do
8 quarts do do do do
16 huitièmes do do do do
A vendre par NADAU DU TREIL,
4av 20, Rue Jefferson

EN MAGASIN —100 1/2 barriques vin blanc, Sauterne.
30 demi barriques vinaigre blanc, de la marque Minvielle et Ducos.
Fruits à l'eau de-vie et au vinaigre.
Huile de Bordeaux en paniers et en caisses.
Absinthe de Yersin & Lecoultre; kirch wasser.
A vendre par NADAU DU TREIL,
4av 20 Rue, Jefferson.

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS. 29avril—1an

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—Actuellement en déchargement des navires Moses Wheeler et Iguanison et en magasin, un assortiment général de bottes, souliers, brodequins, chapeaux, casquettes, etc.

Une attention toute particulière est donnée aux ordres pour les plantations,—Brodequins Russet et chapeaux de laine, à vendre par FROST & Co,
8 juin 16 rue des Magasins

EN débarquement des navires Eli Whitney et Oscar, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, sur la Levée ou à leur magasin à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité.

140 barriques bon vin rouge pour famille.
BOYER FRERES, Encoignure
10juin Moreau et Mandeville, 3me Municipalité

INCESSAMMENT attendu par les navires Jane Pennell et Emma Watts, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
145 barriques vin rouge (marques diverses) et bon ordinaires. BOYER FRERES,
Encoignure Moreau et Mandeville, 3me
25 avril Municipalité.

EN débarquement du navire Emma, capitaine Ballaseyas, et à vendre par les soussignés:
40 barriques vin rouge bon pour familles.
BOYER FRERES,
Encoignure Moreau et Mandeville, 3me
25 avril Municipalité.

Magasin de Musique et d'instrumens de musique en liquidation.

T. E. BENOIT, No 78, rue de Chartres, entre Conti et Bienville, offre son grand assortiment d'instrumens et de musique à des prix réduits, qui ne laisseront rien à désirer à l'acheteur pour le bon marché:
Guitares de $3 à $40.
Violons de $1 25 à $12.
Flûtes, Clarinettes; Flageolets, instrumens en cuivre pour musique militaire, fournitures et accessoires pour tous les instrumens à très bas prix.
La monture de cordes de guitare à 40 c.
de do de violon 25 c.
Musique classique et moderne,
40 pour cent de remise sur les prix marqués.
MM. les marchands de la campagne trouveront un grand avantage en s'adressant à lui pour ce dont ils auront besoin dans cet article.
17 déc☞

Cotonnade Française.

EN débarquement du navire Scargo, du Havre—
10 balles cotonnade bleue unie.
6 balles do petits dessins pour enfans.
1 caisse Nankin nouveau.
1 caisse mousseline blanche à pois, à vendre par
18 av A. DE GOER & RIPPLARD.

Maison de Commission a Paris.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et commerçants en général, que leur maison à Paris se chargera à l'avenir des achats en commission de toutes espèces de marchandises soit pour les Etats-Unis ou tout autre pays. Leur longue expérience dans les affaires en général, les mettra à même de contenter ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance. Ils se chargeront aussi des ventes en consignations à la Nouvelle-Orléans et Paris, feront toutes les avances de fonds nécessaires à ce genre d'affaires à des conditions raisonnables.

28, Petites Ecuries, Paris.
22, Magasins, N. O. } H. DE GOER & RIPPLARD
15av—

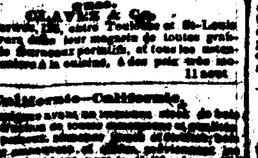

Fabricant de Fourneaux Economiques.

CLAVER & Co.

Rue de Chartres, 128, entre Toulouse et St-Louis

ON trouvera dans leur magasin de toutes grandeurs, de fourneaux portatifs, et tous les ustensiles nécessaires à la cuisine, à des prix très modérés. 11 août

Californie—Californie.

LES soussignés ayant un immense stock de bois [illegible]

[illegible] DE POUILLY & GASPARD, [illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Groceries, Provisions, Liqueurs,

PAR MORPHY & NEVIUS.

AUJOURD'HUI mardi, 25 courant, à 10 heures, il sera vendu au No 37, rue des Magasins.
200 caisses vin, 150 paniers champagne, 100 caisses sucre Boston, 100 caisses savon Castille, 60 do tabac Virginie, 100 milliers cigares, 40 do thé, 100 bouteilles claret.
Jambons gros et épaules, bœuf, porc, gobelets, jarres d'un gallon et d'un demi-gallon, liqueurs douces, huile, graines, fromage, eau de vie, genièvre, whiskey, vinaigre, &c.
Aussi—Un PIANO. 25jn

Farine—Farine—Farine.

PAR SYKES, HYDE & CO.

AUJOURD'HUI 25 juin 1850, à 10 heures, il sera vendu, sur la Levée, vis-à-vis la rue Poydras, pour le compte de qui il appartiendra:
250 barils farine légèrement avariée.
Conditions—Comptant. 25 juin

PAR MORPHY & NEVIUS.

MARDI, 25 du courant, à 11 heures, il sera vendu au No 37, rue des Magasins,
26 rouleaux CORDES D'EMBALLAGE.
22juin—3t

Epicerie et Fond d'un Café.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau rue Toulouse No 54.

IL sera vendu à l'encan, mardi 25 courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Commune et Cirque,
Le contenu d'un magasin d'épicerie et le fond d'un café.
Conditions—Comptant.
La vente sera faite sans réserve. 20 juin

Lots de terre de valeur situés sur la rue Claiborne, Première Municipalité.

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu, le mardi 25 juin 1850, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:

Deux lots de terre situés au faubourg Trêmé, désignés par les Nos 5 et 6, de l'îlet No 71, compris entre les rues Claiborne, Dumaine, St-Philippe et Robertson, d'après un plan dressé le 14 juin 1850, par J. E. Community, déposé ce jour.

Le lot 5, mesurant 24 pieds 6 pouces face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 3 lignes.

Le lot No 6, attenant au précédent, mesurant 24 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 3 lignes.

Termes et Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, assurés par hypothèque et, en cas de non paiement, portant intérêt au taux de 8 pour cent l'an, depuis l'échéance, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant Adolphe Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs. 19 juin

VENTES A L'ENCAN.

Porto, Madère et Huile.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

JEUDI 27 courant, à 5 heures, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis la rue Dumaine
200 quarts vin de Porto,
200 do do Madère,
184 paniers huile Enrico, 24 onces,
86 do do do 1/2 bouteilles.
En déchargement du navire Césaré, venant de Marseilles
Conditions à la vente. 25 juin

Vente définitive et sans réserve, pour cause de départ

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu, mercredi 26 juin 1850, à quatre heures de l'après midi:

Le fond du magasin de meubles de C. Benoit, rue Royale, No 247, consistant en toute espèce de fourniture pour ébéniste
Placage palissandre courbain;
Placage acajou et bois massif;
Marbre blanc pour toilette;
Ferrures diverses,
Etabli, presses et outils de toute espèce, &c., &c., ainsi que tous les meubles et l'installation du dit magasin—Aussi—un beau piano.

Le tout sera vendu au comptant et en lots convenables aux acheteurs.
Conditions—Comptant. 24 juin—3

Vente par catalogue de marchandises sèches.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI, 27 juin 1850, il sera vendu, à dix heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal, 125 colis et lots de marchandises sèches de saison, se composant en partie de: toiles en pièces et demi pièces, ginga fil, listados, coutil fil, damassé et ouvré 6/4, jaconats imprimés, barèges, ginghams, organdis, mousselines blanches, unies, à carreaux, rayées et brochées, mouchoirs madras, foulards soie, mouchoirs batiste unis, chemisettes brodées, ombrelles et parapluies soies, bas, gants, etc.

Aussi:

Marchandises du pays, telles que: cotons 4/4, blancs et écrus, denims, coutils à matelas, étoffes rayées, cotonnades, indiennes dessins nouveaux et à meubles, etc., etc.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 24ju

Marchandises du Pays.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI, 27 juin 1850, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan No 8, rue du Canal,
5 caisses coton blanc 4/4
8 balles do croise,
8 do denims blanc,
10 do do marque de l'Aigle,
10 do coton écru 4/4, Chicopee;
10 do do do 3/4 Nelson.
Conditions libérales à la vente. 24ju

Fond de confiseur a l'encan

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

JEUDI 27 juin, 1850, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 2, rue Poydras:
Un fond et laboratoire de CONFISEUR.
Aussi—300 bouteilles sirops et liqueurs.
Bocaux et bouteilles vides.
Barre pour soda, comptoir, vitrines d'étalage, étagères, tables, et tous les ustensiles en usage pour confiseur. 24juin

SANS RESERVE.

Lots de choix dans le faubourg St-Jean, Première Municipalité.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

JEUDI 27 juin, il sera vendu, à midi, à la Bourse St-Louis, sans réserve:

Douze lots de terre situés dans l'îlet borné par le Chemin de Gentilly, la rue Lepage, les rues [illegible] et [illegible], mesurant chacun 30 pieds de façade, par 120 pieds de profondeur, beaux lots rafraîchis, très convenables pour une habitation particulière.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés. Dans le cas où les dits billets ne seraient pas payés à échéance, ils porteront 8 pour cent d'intérêt par an.

Actes de vente par devant H. B. Cenas, notaire public aux frais des acquéreurs. 21 juin

Soixante terrains de valeur situés dans le village de Madisonville, paroisse St-Tammany, convenablement situés pour résidences d'été.

LA VENTE SANS RESERVE.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau, No 54 rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, le samedi 29 courant, à midi, à la Bourse St-Louis,

Soixante lots de terre situés dans le village de Madisonville, paroisse St-Tammany, propres à bâtir des résidences d'été.

Aussi — Quatre portions de terre contigus au village de Madisonville, ayant chacun 4 acres

Aussi — Un morceau ou portion de terre contigu aux précédents, ayant 4 arpens.

La propriété ci-dessus décrite mérite l'attention des personnes qui désireraient bâtir des résidences d'été. La terre est haute et n'est qu'à une distance très rapprochée de la ville. Parmi les avantages de ces terrains le public doit se souvenir que Madisonville a été choisi pour être le dépôt du chemin de fer entre la Nouvelle Orléans et Jackson, entreprise qui donnera une très grande valeur aux propriétés de ce charmant village.

Conditions:—La moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque seulement. Les actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le plan sera exposé à la Bourse St-Louis. 21juin

LIQUIDATION.

LA société existant sous la raison de commerce Tiblier frères, devant être dissoute à la fin d'août prochain, les soussignés préviennent les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne et le public en général, qu'à partir de ce jour ils vendront leur stock de marchandises à 25 pour cent au dessous du prix coûtant, se composant d'un grand assortiment de marchandises françaises très convenables pour la saison, Choisies et importées par un de ces messieurs venant d'arriver de France Les dames sont instamment priées de venir les visiter convaincus qu'elles y trouveront leur avantage.

TIBLIER FRERES,
Encoignure Dumaine et Condé et encoignure Camp et Julie.

P. S. Toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leur compte dans le plus bref délai.

M. C. Tiblier, encoignure Hôpital et Condé, désirant se retirer totalement des affaires offre à vendre les marchandises de ce magasin avec la même réduction que celle désignée ci dessus.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1850.
7 mai—6m

Hotel Français et Espagnol.

37, BROADWAY—NEW-YORK, 37.

MADAME MONDON, connue depuis longtemps de Messieurs les voyageurs Louisianais, au No 57, Broadway, à l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de transférer son établissement au No 37, Broadway, à quelques portes plus bas, qui se trouve considérablement agrandi par la bâtisse qui est vaste et commode et où elle peut offrir de jolis appartements pour les familles.

Madame Mondon, comme par le passé, ne négligera rien pour rendre sa maison confortable et agréable aux voyageurs. 16 avril—3m

WILLIAM PRICE, Plombier,

No. 162, RUE POYDRAS,

A l'honneur d'informer le public qu'il entreprend toutes les affaires de ce genre et qu'il peut fournir des bains à douches chaudes et froides, bassins à lavabos, robinets à lieux d'aisances, fontaines, pompes de force, pour la bière et autres, arrangés dans le meilleur goût; tuyaux en plomb et étain en feuilles de toutes dimensions, et toute autre espèce de manière; [illegible] espèce d'ouvrages à [illegible] modérés [illegible] agents pour les GATCHELL PATENT HYDRAULIC RAM.
7janv—1an

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc., etc.; ustensiles de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le [illegible], [illegible] à des prix modérés. 28m—

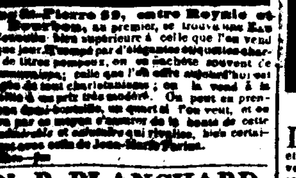

[illegible]-Pierre 89, entre Royale et Bourbon, au premier, se trouve une Eau de Cologne bien supérieure à celle que l'on vend chaque jour, trompé par d'élégantes étiquettes chargées de titres pompeux, on en achète souvent de très mauvaises; celle que l'on offre aujourd'hui est dégagée de tout charlatanisme; on la vend à la bouteille à un prix très modéré. On peut en prendre une demi-bouteille, un quart si l'on veut, et on pourra par ce moyen s'assurer de la bonté de cette eau admirable et admirée qui rivalise, bien certainement avec celle de Jean-Marie Farina.

[illegible]—1m

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien-Dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, [illegible] 196, au premier, entre les rues [illegible] la Banque de l'Etat de [illegible]

[illegible]

POUR LA CALIFORNIE

via CHAGRES.—Compagnie des steamers de la Malle des Etats-Unis.—Le magnifique steamer neuf FALCON, sous le commandement du lieutenant H. Hartstein, partira dimanche 30 juin à 9 heures précises, avec les malles de la Californie et de l'Oregon.

Prix du Passage,

Pour Chagres, à la Chambre, $90
" Hamaca, $65
A l'entrepont, nourriture de l'équipage, $45

Nul passage n'est considéré arrêté s'il n'est payé. Les billets doivent être pris chez les agents,
PARADISE, LAWRANSON & Co,
106, rue des Magasins

☞ Un médecin est attaché aux navires de cette Compagnie. 21 juin

POUR NEW-YORK, via HAVANE.—Compagnie de la Malle des E. U.—Le magnifique steamer FALCON, Lieutenant H. J Hartstein, de la marine des E. U. partira pour le port ci-dessus, dimanche 30 juin, à 9 heures A. M. du bout de la rue Ste-Marie à Lafayette. Les chambres de ce steamer sont parfaitement disposées, les cabines bien aérées et le confort de la table insurpassable.

Un médecin expérimenté est attaché au service de ce steamer.

Prix du Passage:

Pour New-York—Salon des dames $75
— hamacs 60
— Entrepont 25
Pour la Havane— Salon d'avant 35

Les passagers pour la Havane devront se munir de passeports

Les passagers pour New-York se transfèreront à la Havane à bord du steamship "Georgia."

Nul passage ne sera considéré arrêté s'il n'est payé.

Tous les bills de passage ou de fret doivent être réglés au bureau des agents.

PARADISE, LAWRASON & CO.
22 juin 106, rue des Magasins.

Pour les Attakapas.—Voyage d'été.

Le beau steamer bien connu et tirant peu d'eau FLORA capt. J. J. Labarthe, vient d'être préparé pour les voyages d'été et prend la place du *Rio Grande*, il partira pour les Attakapas, mercredi 26 courant, à midi, et prend du fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les ports intermédiaires de la route.

Le Flora est maintenant prêt à recevoir son fret vis-à-vis la rue St-Louis. Pour plus amples informations s'adresser à bord ou à
J. B. BELLOCQ,
25ja ou CHAS. DE BLANC.

POUR LA COTE, LES FORTS, LA PASSE DU SUD OUEST ET LA BALISE.

Le steamboat neuf et bon marcheur FASHION, capt. Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures A. M. pour les ports ci-dessus et reviendra en ville le mardi soir.

Ce bateau ainsi que sa machine et ses bouilloires ne sont en service que depuis un an. Les emménagements sont très confortables. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
25ja☞ MAUNSEL WHITE & CO.

POUR BALISE.—Passe Sud-ouest et la Côte—Deux voyages par semaine.—Le steamer bon marcheur MONDIANA, capitaine A. Larose, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les samedis à 10 heures A. M. et sera de retour en ville le lundi soir.

Il repartira de nouveau pour **Pointe-a-la Hache** tous les mercredis à 10 heures A. M. et sera de retour le jour suivant. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis, Nouvelle-Orléans, ou à CHS. DE BLANC,
2 mars 10, rue de la Nouvelle Douane.

Paquebot de la malle des E. U.—Pour Covington et Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le magnifique steamer bon marcheur JENNY LIND, capitaine T. W. Dunnica, fera à la place du steamer LENORA, les voyages ci-dessus et partira de l'extrémité du Rail road Pontchartrain tous les jours (excepté les dimanches) à l'arrivée des chars de une heure P. M. et repartira de Covington tous les jours (excepté les dimanches) à six heures A. M.

Pour plus amples informations s'adresser à
PAYNE & HARRISON rue Poydras, 64
STEVENSON D. MERRITT & Co
5 rue Gravier N. O.
W. L. CUSHING & Co, 51 rue Commune
J. F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée
Passage seulement ...... 75 cents
Repas extra .... 50 cents

☞ Le JENNY LIND partira à l'avenir pour Covington, Mandeville Madisonville &c. les SAMEDIS après l'arrivée des chars de quatre heures de l'après midi et les DIMANCHES après l'arrivée des chars de huit heures du matin et sera de retour le même soir pour le départ des chars de six heures P. M. Il repartira le LUNDI de Madisonville via Lewisburg et Mandeville LUNDI matin à cinq heures A. M. et arrivera au railroad à temps pour le retour en ville des chars de huit heures A. M.
18 juin

Compagnie de Navigation a vapeur du Lac.

Arrangements pour l'été.

Paquebot quotidien pour MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE, COVINGTON et tous les PORTS INTERMEDIAIRES. Le paquebot à vapeur OLIVIA, capitaine J. W. Hopkins, partira à l'avenir de la Nouvelle Orléans après l'arrivée des chars de une heure de l'après-midi au lieu de ceux de onze heures, comme précédemment. A son retour il partira de Covington à cinq heures du matin, tous les jours (excepté le dimanche), et sera de retour en ville pour les chars de huit heures du matin le dimanche excepté.

☞ On annoncera plus tard l'heure de son départ le dimanche. S'adresser à
EUGENE ROCHEREAU & Co.
17 et 19 rue St Louis
ou à MARTIN & Co, Covington.
27 avril LEWIS ALCUS, Covington.

☞ Le steamer OLIVIA partira à l'avenir pour Covington, *via* Mandeville, Lewisburg et Madisonville, les samedis à l'arrivée des chars de 2 1/2 heures P. M.

Un sac aux lettres sera déposé chez M. Judson, à l'encoignure Camp et Canal.

Partant le 29 courant.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] ARCADIA, capitaine [illegible] marche supérieure, [illegible] pour le fret [illegible] à chambre et à l'entrepont [illegible] s'adresser à bord, [illegible]
R. V. BAXTER, [illegible] Commune
ou à J. F. WHITNEY & Co.
24 juin [illegible] Camp

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] REBECCA, [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible] pour le [illegible] tabac, [illegible]
[illegible] ou à J. F. WHITNEY & Co, [illegible]
Pour passage [illegible] et entrepont, [illegible] rue Commune 24ja

Pour Chagres.—La goélette [illegible] SUZANNE EMMA, J. Bernard [illegible] [illegible] partira du 20 au 25 courant.
Pour fret ou [illegible] s'adresser [illegible]
J. F. BERCIER & Co,
14jn 54 Vieille Levée.

POUR BORDEAUX.—Le navire [illegible] COSSACK [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira [illegible] le 25 courant. Pour passage [illegible] capitaine à bord ou à V. & L. MAIGNAN, [illegible] Natchez
6 juin

Pour New-York.—Ligne de Steamships [illegible] Le navire paquebot [illegible] CLIFTON, capitaine Ingersoll, reçoit actuellement son fret, [illegible] de son chargement [illegible] engagé, [illegible] s'adresser à bord, [illegible] vis-à-vis la rue St Joseph ou à
J W STANTON & Co.
27 mai Encoignure Magasins et Lafayette.

LES PLUS JOLIS MANTELETS qu'on ait jamais parvenus en ville viennent d'être reçus par le soussigné. Le goût exquis de la forme, la richesse des ornements, la magnificence des nuances, en font un objet de luxe, tout à fait hors ligne, outre les couleurs noires, il en trouve de blancs glacés, rosés du Bengal, Californie, céleste, aurores, blancs et divers. A cet envoi était joint quelques échantillons de ROBES en toile, soie glacée, chinées, céleste et blanc, Louise et blanc, aurore et blanc, lacy et blanc, Californie et blanc. Aussi des BAREGES chinés en toute couleur. En réunissant ces nouveaux articles à ceux reçus par les derniers arrivages du Havre, les dames pourront être assurées qu'elles trouveront chez le soussigné l'assortiment le plus frais, et le plus complet des objets de riche toilette à leur usage. R. D. FANIS
2 mai Encoignure Canal et Bourbon 104

VINS ROUGE EN CAISSES—1221 caisses vin rouge des marques suivantes, Ch. Lacour, Ch. Lafitte, Ch. Margaux, Ch. Cruzet, Beychevelle, Mouton, Latailley, Léoville, St Julien, en bouteilles St Julien en demi bouteilles, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
20 mai 17 et 19 rue St Louis

Nouveau Système de Vidange

PAR LE MOYEN D'UNE POMPE

Et l'emploi d'une substance qui rend l'opération complètement inodore.

Par E. DURÂCHER & CO.

Bureaux No 135, encoignure St Anne et Dauphine, et No 2, Passage de la Bourse, entre Decatur et Bienville, Nlle Orléans. 15 juin 1an

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE,

AVEC DESINFECTION.

TRIMAILLE, Entrepreneur,

OFFICE PASSAGE DE LA BOURSE, No. 9, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

NOTA—Voir l'appareil de Pompes inodores à l'office. Il ne faut pas confondre son système avec celui d'une entreprise qui fait opérer sans exhalaison et en moins de deux minutes (peut-être dans un puit.) 11 sept

Vidanges Atmosphériques.

PAR LA POMPE PNEUMATIQUE A LA VAPEUR.

F. DATICHY & E. CLAUDE.

336, rue Royale.

CE nouveau système est aujourd'hui le seul en usage en France, car on opère non seulement sans aucune exhalaison fétide, mais encore en moins de deux minutes.

Nous prions donc MM. les propriétaires de ne pas confondre notre système avec celui de MM. nos confrères qui disent opérer par de nouveaux procédés désinfectants. 11 sept.

Cuisines patentées [illegible]

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des WATER WORKS et la chauffer à mesure que l'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité.

S MARPEREAU & Co,
7[illegible] Rue Condé No. 22

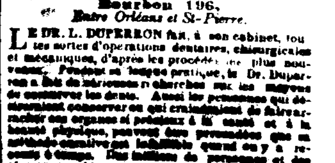

Bourbon 196,

Entre Orléans et St-Pierre.

LE DR. L. DUPERRON fait, à son cabinet, toutes sortes d'opérations dentaires, chirurgicales et mécaniques, d'après les procédés les plus nouveaux. Pendant sa longue pratique, le Dr. Duperron a fait de sérieuses recherches sur les moyens de conserver les dents. Aussi les personnes qui désireraient conserver ce qui craindraient de faire arracher ces organes si précieux à la santé et à la beauté physique, peuvent être persuadées que sa méthode curative est infaillible quand on y a recours à temps. Des milliers de personnes et des plus respectables attesteront le fait s'il était [illegible]

Le cabinet est ouvert de 8 heures du matin à [illegible]

22 juin